



L'Assurance Maladie vous informe

Version valable au 27/05/2025

Vous avez une question
ou une démarche à réaliser : 36 08

NEWSLETTER À DESTINATION DES ORTHOPHONISTES DU LOIRET

L'appli CV

Depuis le 18 mars 2025, tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNI) peuvent, via l'application France identité, activer très facilement leur appli carte Vitale. Pour les autres assurés, le déploiement sur le territoire sera progressif, région par région, jusqu'à l'automne 2025.

L'appli carte Vitale ne vient pas à remplacer la version physique. Disponible à tout moment dans le smartphone de l'assuré, l'application permet d'accéder aux services et fonctionnalités de l'Assurance Maladie, minimise l'impact des pertes et oublis de la carte Vitale physique et garantit la qualité de la facturation par les professionnels de santé. Elle permet également de réaliser des feuilles de soins sécurisées et fiabilisées, avec une connaissance en temps réel des droits de l'assuré (consultation associée des droits en ligne avec le service ADRI) et d'éviter les rejets et erreurs de facturation.

Pour utiliser l'appli carte Vitale de ses patients, le professionnel de santé doit :

- disposer d'un logiciel compatible avec l'appli carte Vitale
- d'être équipé d'un matériel de lecture adapté :
 - un lecteur QR code car ce système est compatible avec tous les smartphones
 - ou éventuellement un lecteur compatible NFC : l'utilisateur de l'appli carte Vitale posera son smartphone directement sur le lecteur.

Le professionnel de santé peut se rapprocher dès maintenant de l'éditeur de son logiciel de facturation, qui assurera sa compatibilité avec l'appli carte Vitale en procédant à sa mise à jour.

FAMI

Pour l'indicateur « aide à l'équipement de vidéotransmission sécurisée », il faut disposer d'une solution complète de vidéotransmission sécurisée nécessaire à la réalisation de la téléconsultation ou avoir souscrit un abonnement à une solution de télésanté (via des opérateurs offrant une solution technique complète et payante).

Pour l'indicateur « l'aide à l'équipement en appareils médicaux connectés », voici la liste des équipements pris en compte :

Assurance Maladie du Loiret / Newsletter Orthophonistes N°2 – Juin 25

INFOS LOCALES

**Date prochaine
commission paritaire :**

Jeudi 21 novembre 2025

* **Prado** : recensement des orthophonistes susceptibles d'intégrer le dispositif Prado (programme d'accompagnement au retour à domicile) pour le suivi après hospitalisation post AVC en cours.

Pour information adresse mail
Prado : service-prado.cpam-loiret@assurance-maladie.fr

* Vous pouvez consulter la démographie des orthophonistes sur le site Data professionnels de santé :

<https://data.ameli.fr/pages/data-professionnels-sante-liberaux/>

- aérophonoscope connecté
- stéthoscope connecté
- dermatoscope connecté
- glucomètre connecté
- ECG connectée
- sonde doppler connectée
- échographe connecté
- mesure pression artérielle connectée
- outils de tests visuels, audiogramme connectés

<https://www.ameli.fr/loiret/orthophoniste/exercice-liberal/viecabinet/forfait-d-aide-la-modernisation-et-l-informatisation-du-cabinet>

Allo Ortho

Le site internet allo-ortho.com est un site de prévention à destination du grand public. Il a pour objectif de fournir des informations sur la prévention des troubles relevant du champ de compétences des orthophonistes et des indications sur la nécessité de consulter un orthophoniste. À partir de situations concrètes, les visiteurs du site, qu'ils soient parents, familles ou aidants, trouveront des réponses et des conseils pour s'orienter vers le professionnel de santé le plus adapté à leur situation.

Commissions paritaires locales du 11 avril 2024 et 21 novembre 2024

- Démographie : 143 orthophonistes en mars 2024, + 5 comparé à 2023.
- Activité des orthophonistes : hausse de + 11,22 % par rapport à l'année précédente, soit 8,5 millions d'euros.
- Forfait des troubles de neurodéveloppement : valorisation de la prise en charge des patients présentant un trouble du neurodéveloppement et orientés vers une plateforme de coordination et d'orientation.
- Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation du cabinet professionnelle de l'activité 2022 : 91 forfaits ont été payés en 2023. Le paiement du FAMI 2023 a été versé mi-avril 2024.
- Zonage (avenant 19) - 4 types de zones sur le territoire français : sous dense, intermédiaire, très dotée et sur dotée. Le Loiret contient une majorité de zones sous denses.
- Lettre-clé AMO : le tarif est revalorisé à 2,60 €.
- Point sur les contrats incitatifs issus de l'avenant 16.
Pour plus d'informations : <https://www.ameli.fr/orthophoniste/textes-reference/convention/contrat-incitatif>
- Présentation des actions de prévention des troubles visuels, du langage et du rachis en milieu scolaire par le service prévention.
- Déploiement de l'application carte Vitale.
- Information issue de la commission paritaire nationale sur la généralisation de la plateforme PPSO (Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie) : ouverture de négociations conventionnelles à venir.

LA NEWSLETTER DES ORTHOPHONISTES DU LOIRET

Cet email vous est envoyé car vous êtes identifié comme orthophonistes auprès de l'Assurance Maladie du Loiret. Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter des orthophonistes, vous pouvez vous désinscrire en [cliquant ici](#).

Newsletter de l'Assurance Maladie du Loiret – directrice de publication : Catherine Pelletier – rédacteur en chef : Alice Fallourd – réalisation : Emmanuelle Palao

#FIERSDEPROTÉGER